

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-J'ouvre la clôture de cette session.

Merci, mes chers collègues, de bien vouloir prendre place.

Mme Étourneau, s'il vous plaît.

Corinne Étourneau, merci de bien vouloir prendre place.

Donc, je vous présente les absences de Mme Fleuret-Pagnoux, qui donne pouvoir à Christophe Bertaud, Patricia François à Lionel Pacaud, Mme Desveaux à Marc Maigné, qui est là, Anne Brachet prend le pouvoir de M. Vallet, Caroline Campodarve a donné pouvoir à Gérard Pons, Caroline Aloé, absente, donne pouvoir à Jean-Claude Godineau, Mme Ducrocq prend le pouvoir de David Baudon.

Et voilà, j'en ai terminé pour les pouvoirs.

Comme indiqué lors de l'ouverture de notre session, nous allons d'abord aborder les rapports de la sixième commission, puis la quatrième, pour finir avec les rapports de la première commission, et notamment le compte de gestion et aussi le vote du compte administratif.

J'en profite pour remercier M. Poulard pour les excellentes relations que nous avons avec vous-même et vos services.

Merci, en tout cas.

C'est un partenariat tellement important entre nos deux structures.

Merci, en tout cas, encore une fois.

Comme indiqué, abordons à présent les rapports de la sixième commission, avec le rapport 608, qui concerne la politique sportive du Département.

Le rapporteur est M. Villain.

Stéphane Villain, vice-président en charge du sport, de la communication et de l'évènementiel.

-Merci, Mme la présidente.

Votre sixième commission vous propose d'ajuster les règlements des comités départementaux, des clubs de sports collectifs et des clubs de sports individuels pratiqués en équipes de haut niveau en tenant compte des critères d'intervention plus ciblés, tels que le nombre de licenciés jeunes, le nombre d'équivalents temps plein, ou encore le niveau d'évolution pour les clubs. Pour les clubs, des bonus pourraient être accordés en cas de mixité ou pour le développement d'activités en faveur du handicap.

Ces règlements entreront en vigueur en 2026, et c'est un avis conforme et favorable de la sixième commission.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Stéphane Villain.

Je sou mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes contre ?

Je n'en vois pas, je vous remercie.

Le rapport 609 est présenté par Mme Abelin-Drapron, il concerne la politique culturelle de notre Département.

Véronique Abelin-Drapron, conseillère départementale.

-Merci, Mme la présidente.

Il vous est proposé d'adopter un règlement pour les lieux culturels, afin de tenir compte des catégories de salles nationales conventionnées départementales et d'appliquer un taux plafonné en fonction du budget artistique.

D'ajuster le règlement d'intervention des compagnies de théâtre en baissant notre taux d'intervention à 15 % maximum des salaires artistiques et techniques.

D'ajuster le dispositif Collège au cinéma en passant à un euro le prix de la place de cinéma.

Par ailleurs, afin de transférer les collections archéologiques du dépôt de fouilles vers le centre d'études archéologiques à Saint-Césaire, il vous est proposé d'inscrire 400 000 euros en fonctionnement et 50 000 euros en investissement.

L'avis de la commission 6 était favorable.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci pour ce rapport, que je sou mets au vote.

Y a-t-il des abstentions ?

Oui, Mme Pichot.

Marion Pichot, conseillère départementale.

-Oui, je voudrais profiter de ces délibérations qui concernent la commission numéro 6 pour revenir sur le sujet des associations.

Ça me paraît important qu'on en reparle encore aujourd'hui, puisque nous saluons le fait que dans le contexte national contraint, notre Département ait subi des restrictions moindres que ce qui était prévu dans le scénario que vous nous aviez projeté.

Cependant, cette relative bonne nouvelle ne doit pas masquer une réalité préoccupante : le maintien de la baisse des subventions aux associations locales, qui constituent pourtant un pilier essentiel de la vie sociale, culturelle, environnementale de la Charente-Maritime.

Ces associations, ce sont les acteurs de terrain qui sont indispensables et qui voient leurs moyens réduits d'année en année, parce que, d'une part, il y a un maintien ou une baisse des subventions, et d'autre part, il y a une augmentation des charges, comme vous le savez.

Les charges sociales ont augmenté de façon exponentielle de façon légitime pour valoriser le travail des acteurs sociaux, mais aussi les dépenses liées au coût de l'énergie.

Cette politique budgétaire fragilise leur capacité d'action et leur pérennité, alors même que les besoins ne cessent d'augmenter sur notre département.

Ce qui est d'autant plus regrettable, c'est que les restrictions budgétaires s'accompagnent d'un choix politique clair du Département, celui de flécher une part importante de ses dépenses à la sauvegarde de Fort Boyard.

Si nous reconnaissons l'intérêt patrimonial et touristique de ce site, nous devons quand même interroger la priorité qui est

donnée à ce projet au détriment du soutien aux associations qui incarnent le lien social et l'engagement citoyen au quotidien. Je pense particulièrement à la politique jeunesse, compétence partagée entre les collectivités, pour laquelle le budget dédié n'est pas à la hauteur des enjeux de l'accompagnement social de nos jeunes citoyens et à la structuration des équipements qui les accueillent, les collèges, les équipements culturels et sportifs.

Je vous donne un point d'alerte sur le fait que, aussi au niveau national, il y a une baisse qui va être assez drastique des contrats de service civique, donc moins 13 500 missions pour la jeunesse.

Donc, qu'est-ce qu'on fait par rapport à cette situation pour accompagner ces jeunes ?

Nous, les écologistes, nous estimons que la transition écologique et sociale ne peut se faire sans le soutien aux acteurs associatifs qui œuvrent sur le terrain, et nous appelons encore une fois le Département à rééquilibrer ses priorités budgétaires en réinvestissant dans les associations, en leur garantissant des financements stables et adaptés à leurs besoins, et aussi, et c'est important, à les accompagner dans le dialogue avec les cofinanceurs, et je pense particulièrement aux compétences partagées, parce qu'il est important qu'il y ait, à un moment donné, des chefs de file qui se mettent autour de la table des cofinanceurs et discutent de la situation des structures.

Et aussi, je pense à une autre chose, c'est la recherche de fonds privés.

Vous avez réussi à vous organiser et à enclencher la recherche de fonds privés pour Fort Boyard.

Les associations, vous leur demandez du coup de trouver d'autres sources de financement.

Elles n'ont pas forcément la structuration et les savoir-faire pour aller chercher des financements privés.

Et il serait intéressant, d'autres collectivités l'ont fait, de faire ce pont entre les associations et les financeurs privés qui pourraient avoir envie de donner pour ces structures.

C'est un engagement sincère en faveur de la solidarité et de la démocratie participative que la Charente-Maritime pourrait relever.

Donc, nous attendons que vous puissiez réorienter sur ce point. Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Y a-t-il d'autres interventions concernant ce rapport 609 ?

Je n'en vois pas.

Je sou mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes contre ?

Je vous remercie, chers collègues.

Abordons à présent les rapports de la quatrième commission par le rapport 411, qui concerne le contournement de Marans.

Gérard Pons est rapporteur.

Gérard Pons, conseiller départemental.

-Merci, Mme la présidente.

Votre quatrième commission vous propose de voter une autorisation de programme 2025 de 60 millions d'euros hors taxes, 72 millions TTC pour les travaux du contournement de Marans.

D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises sous la forme d'un marché global de conception-réalisation en procédure de dialogue compétitif pour les travaux du contournement de la commune de Marans, pour un montant estimé à 60 millions hors taxes.

Avis de la quatrième commission : avis favorable à l'unanimité.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, M. Pons.

Avez-vous des observations à porter sur ce sujet du contournement ?

La question avait été abordée déjà lundi.

Oui, M. Marchais.

Jean-Luc Marchais, conseiller départemental.

-Oui, Mme la présidente, chers collègues.

Sur ce dossier du contournement de Marans, nous souhaitons simplement souligner que nous avons vraiment apprécié la présentation effectuée lundi par notre collègue Jean-Pierre, président de la CDC Aunis Atlantique, qui est entré vraiment dans les détails et qui permet aussi d'avoir une vision assez claire de ce projet, de ce dossier très complexe.

Donc, voilà, nous sommes satisfaits de cela et nous suivrons effectivement avec attention le suivi de ce projet, et également la maîtrise des coûts, forcément.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Nous aussi, nous suivrons les aspects techniques et budgétaires, bien évidemment.

À ce propos, en commission permanente tout à l'heure, nous aurons une présentation exhaustive qui sera faite, notamment par Nicolas Trottier.

Je sou mets ce rapport aux voix, s'il n'y a pas d'autre demande d'intervention sur le sujet.

Avez-vous des abstentions à porter ?

Des votes contre ?

Je n'en vois pas.

Merci.

Nous passons à présent aux rapports de la première commission, et je vais demander...

Oui.

Donc, à partir du rapport 113, je demanderai à Mme Imbert de venir ici.

Donc, abordons maintenant le rapport 109, qui concerne le bilan des cessions et acquisitions pour l'année passée.

C'est Stéphane Chedouteaud qui est le rapporteur.

Stéphane Chedouteaud, vice-président en charge des espaces naturels sensibles et des Echappées Nature.

-Merci, Mme la présidente, chers collègues.

Chaque année, le Département a pour obligation d'approuver le bilan de ses acquisitions et cessions réalisées l'année précédente et de le joindre au compte administratif.

Pour l'année 2024, le montant des acquisitions s'élève donc à 781 587,55 euros, et celui des cessions à 369 216,40 euros.

Les acquisitions concernaient les terrains situés principalement dans les communes des îles de Ré et d'Oléron.

Au titre de la politique de protection des espaces naturels sensibles pour 416 578,38 euros.

Des terrains acquis pour la réalisation de travaux routiers pour 304 712,17 euros.

Des parcelles nécessaires au renforcement de la digue de Charron pour 3 960 euros, ainsi que des parcelles dans la commune de Saint-Savinien pour la réalisation de travaux de dévasement du fleuve Charente pour 56 340 euros.

Quant aux cessions, elles ont consisté en la vente de l'ancienne gare routière de Saint-Pierre-d'Oléron pour 300 000 euros, de divers délaissés de voirie pour 59 542,40 euros, mais également en la vente d'une partie de la parcelle hébergeant le centre d'exploitation de Saujon à des particuliers riverains pour 9 500 euros.

C'est un avis à l'unanimité pour ce rapport.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Dominique Guégo sur le sujet.

Dominique Guégo, conseiller départemental.

-Pour un petit renseignement.

Je trouve assez peu élevé le montant des cessions.

Pourtant, suite au schéma directeur immobilier, il me semblait qu'il y avait plus de cessions en prévision.

En termes bâtimentaires, est-ce qu'il y a des programmes à venir ?

Parce qu'on n'a pas eu connaissance des projets en ce sens.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Il y a des cessions en cours pour cette année 2025.

C'est toujours fluctuant, parce qu'il faut des négociations, des attentes aussi des estimations de France-Domaine.

En première commission, on pourra peut-être vous faire un état, n'est-ce pas, Catherine, des acquisitions en cours, si vous le souhaitez.

Merci.

Des interventions supplémentaires sur ce bilan des cessions et acquisitions ?

Je n'en vois pas.

Je sou mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes contre ?

Je n'en vois pas, merci beaucoup.

Rapport 110 maintenant, c'est le rapport annuel d'activité des services et du développement durable.

Vous savez que c'est un sujet récurrent.

C'est M. Girard qui nous fait lecture du rapport.

Loïc Girard, premier vice-président.

-Oui, c'est un avis favorable à l'unanimité de tous les membres de la commission.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Parfait.

Merci beaucoup pour cette présentation.

Je sou mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes contre ?

Je n'en vois pas, je vous remercie.

Rapport 111, la gestion des ressources humaines, et c'est Guillaume Krabal qui nous fait la lecture du rapport.

Guillaume Krabal, conseiller départemental.

-C'est un avis favorable à l'unanimité de votre commission, mais je vais vous la lire.

Votre première commission propose, conformément au rapport de la présidente, de procéder à la création de 49 postes et à la suppression de 50 postes.

Il est proposé de créer les postes permanents ou non permanents suivants.

Deux contrats de projet d'assistance socio-éducative pour la délégation territoriale de Royan Atlantique Haute Saintonge.

Un poste de second cuisinier à la direction de l'immobilier des collèges et de la logistique.

Deux contrats de projet à la direction des ressources humaines.

Un emploi d'assistant socio-éducatif à la direction de l'enfance et de la famille.

38 contrats sont donc créés.

Il est proposé d'anticiper la campagne de promotion sociale en créant 217 postes relevant de la fonction publique territoriale. Les suppressions équivalentes seront présentées à la session d'automne.

Il est également proposé qu'à compter de l'année 2025, le taux de promotion pour l'échelon spécial ou la classe exceptionnelle des grades d'attachés hors classe, d'ingénieurs hors classe et de médecins hors classe soit fixé à 35 % des promouvables, comme pour les avancements de grade au sein des cadres d'emplois de catégorie A.

Une actualisation du protocole de gestion du temps de travail de la direction de l'environnement et de la mobilité, services espaces naturels sensibles, Échappées Nature, est présentée.

Au regard, d'une part, de l'évolution des besoins des agents et, d'autre part, de celle de la tarification des spécialistes, mais également pour limiter le reste à charge des agents, les évolutions suivantes relatives au programme de soutien et

d'accompagnement psychologique individuel et/ou collectif "Des mots sur les maux" sont proposées.

L'extension du programme d'accompagnement de trois à cinq séances avec un psychologue ou un psychiatre.

L'augmentation de 50 à 65 euros pour une consultation chez un psychologue.

L'augmentation de 150 à 175 euros pour les séances de soutien collectif d'une durée de deux heures.

La consultation chez un psychiatre reste prise en charge à hauteur de 75 euros.

Tout dépassement d'honoraire reste à la charge de l'agent.

Enfin, il est proposé de modifier le mode de calcul de l'indemnité compensatrice de congés annuels pour se baser sur le traitement net mensuel.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Parfait.

Merci.

Je sou mets ce rapport aux voix.

Des abstentions ?

Des votes contre ?

Je n'en vois pas.

Nous abordons à présent le rapport suivant, qui concerne l'approbation du compte de gestion.

En l'absence de M. Baudon, c'est Catherine Desprez qui est le rapporteur.

Catherine Desprez, vice-présidente.

-Mme la présidente, il s'agit donc d'approuver le compte de gestion 2024 du payeur départemental, qui est en tout point identique à notre compte administratif.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Avez-vous des observations à porter sur ce compte de gestion ?

Je n'en vois pas, je le sou mets donc aux voix.

Des abstentions ?

Des votes contre ?

Je vous remercie.

Le rapport suivant concerne notre compte administratif pour l'exercice 2024, et je passe la parole à Mme Imbert.

Corinne Imbert, rapporteur général du budget.

-Oui, merci, Mme la présidente, mes chers collègues.

La première commission a examiné le rapport du compte administratif 2024, pour lequel les éléments explicatifs ont été donnés en ouverture de session, lundi dernier.

C'est un avis favorable de la première commission.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Je vous rappelle que ce rapport sera voté par voie électronique.

Allons-y.

Oui, Mme Desprez, je vais vous demander de venir présider.

Je vais sortir de la salle.

Ah, attendez.

Venez, Catherine.

M. Marchais veut demander la parole.

Jean-Luc Marchais, conseiller départemental.

-Oui, Mme la présidente, dans ce rapport sur le compte administratif, trois lignes ont attiré notre attention. Dans les tableaux annexes, sur les clôtures d'autorisation de programme, deux lignes concernent le ferroviaire et une ligne concerne le SDIS.

Voilà, on trouve un peu surprenant qu'en fait, on apprenne, au détour de cette clôture d'autorisations de programme, que certains sujets sont arrêtés, alors que, à ce jour, on n'a pas eu connaissance de débats au sein de cette assemblée.

Les deux premières lignes concernent la participation du Département sur la signalisation sur la ligne La Rochelle-Saintes, et la deuxième, sur des travaux de modernisation de cette ligne.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Excusez-moi, M. Marchais, je crois que vous confondez avec la décision modificative.

Jean-Luc Marchais, conseiller départemental.

-Excusez-moi, oui, je me suis un peu emballé.

Je reviendrai après.

Excusez-moi.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Non, mais pas de problème.

Donc, nous allons procéder au vote du compte administratif, et comme je vous le disais, je sors de la salle.

Catherine Desprez, vice-présidente.

-C'est le vote... électronique.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Je vais demander à Mme Desprez, parce que nous avons été interpellées, lundi matin, lors de l'ouverture de cette session, sur les emprunts à taux variable et taux fixe.

Je pense que devant cette assemblée, il est important d'apporter des précisions.

Catherine.

Catherine Desprez, vice-présidente.

-Merci, Mme la présidente.

Tout à fait, lors de l'ouverture de la session, on a été interrogées sur le poids des taux variables dans la structure de notre dette, l'accusant d'augmenter nos charges financières. Mais des précisions ont été apportées lors de la première commission.

Le recours à ces taux variables ne nous a pas fait perdre d'argent, au contraire, ça nous en a fait gagner.

Sur la période de 2020 à 2022, nos frais financiers se sont élevés à entre 5 et 6 millions d'euros, ce qui n'est pas énorme.

Et si on a pu avoir une somme assez contenue, c'est grâce justement aux emprunts à taux variable, qui étaient, à cette période-là, très proches de zéro.

Et durant cette même période, ils nous ont donc permis d'économiser entre 2,8 et 3 millions d'euros.

C'est la somme qu'on aurait dû payer en plus si on n'avait pris que du taux fixe, étant donné que les taux fixes s'élevaient à cette période-là à 2 %.

Donc, on peut dire que c'était un bon choix, à cette période-là, en tout cas, et depuis 2023, les charges d'intérêts reviennent à des niveaux normaux, similaires à la période antérieure à 2020.

Lors de chacune de nos campagnes d'emprunt, on est extrêmement vigilants à conserver une juste répartition entre les taux fixes et les taux variables selon les conditions proposées.

On essaie de concilier et la sécurisation de notre dette et l'optimisation selon les taux.

Depuis le début du mandat, sur les 152,8 millions d'emprunts mobilisés en quatre ans, 66 % l'ont été à taux fixe et 33 % à taux variable.

Dans ces taux variables, on inclut ceux qui sont indexés sur le livret A.

Ce que l'on vise plutôt, ce serait de tendre vers 60 % de taux fixes dans nos prochaines campagnes, mais ça dépendra des taux, et c'est au moment de chaque contraction d'emprunt que l'on étudie les différents taux et l'intérêt de la collectivité à avoir du taux fixe ou du taux variable.

Voilà, Mme la présidente.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Mme Desprez.

Ces précisions étaient largement nécessaires pour éclaircir un peu la vision qu'on a sur nos emprunts.

Le rapport 114, qui concerne l'affectation définitive des résultats pour l'exercice 2024, présenté par Mme Imbert.

Corinne Imbert, rapporteur général du budget.

-Oui, merci, Mme la présidente, mes chers collègues.

Ce rapport a pour objet d'affecter de manière définitive le résultat 2024 du budget principal et des budgets annexes sous l'exercice 2025 après adoption du compte administratif.

Les résultats du compte administratif 2024 du budget principal et des budgets annexes s'établissent de la manière suivante après report.

Pour le budget principal, 59,525 millions d'euros.

Pour le site des Quatre Chevaliers, moins 1,568 million d'euros.

Pour le pont de Ré, 16,270 millions d'euros.

Pour le service de dragage, 957 000 euros.

Pour le Foyer de l'Enfance, 606 000 euros.

Pour les ports non concédés, 5,957 millions d'euros.

Pour La Cotinière, 5,738 millions d'euros.

Pour le poste énergie photovoltaïque, 234 000 euros.

Pour la taxe d'aménagement, 296 000 euros.

Pour les phares, 676 000 euros.

Et pour l'ECSI, moins 325 000 euros.

Il vous est proposé d'approuver l'affectation définitive des résultats 2024 telle que présentée dans le rapport 114, et c'est un avis favorable à l'unanimité de la première commission.
Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Je sou mets ce rapport au vote.

Y a-t-il des abstentions ?

Ah, non, c'est un vote électronique.

Donc, nous pouvons le lancer.

Merci, je crois que tout le monde a voté.

Quand on laisse un peu plus de temps, c'est plus facile.

Est-ce que vous voulez apporter des explications sur vos abstentions ?

M. Marchais ?

Jean-Luc Marchais, conseiller départemental.

-J'apporterai des explications sur le point suivant.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Sur l'affectation du résultat ?

Bon, pas d'explication.

Parfait, alors je vais maintenant demander à Mme Imbert de rapporter le rapport numéro 115, qui est scindé en deux, afin de dissocier le point numéro 2, qui concerne le marché pour le Train des Mouettes.

Corinne Imbert, rapporteur général du budget.

-Merci, Mme la présidente, mes chers collègues.

Cette décision modificative augmente notre budget principal de 477 000 euros, le portant à 1,225 milliards d'euros.

À ce stade de l'année, nous constatons que nos prévisions de recettes, que nous avons voulues prudentes, s'avèrent réalistes.

En revanche, comme cela a été exprimé à l'ouverture de la session par Stéphane Chedouteaud, le niveau des encaissements de la taxe d'aménagement est alarmant.

En cinq mois, seulement 1,3 million d'euros a été collecté et reversé au Département.

Rappelons que la taxe d'aménagement s'est élevée en 2022 et 2023 respectivement à 10,5 millions d'euros et à 11,9 millions

d'euros, avant de s'effondrer en 2024 à 6,5 millions d'euros.

Si le rythme observé durant les premiers mois de 2025 se poursuit, nos encaissements n'atteindront pas 3 millions d'euros.

Pour poursuivre cette politique environnementale dont nous avons fêté les 50 ans l'année dernière, notre budget principal abondera le financement du budget annexe dédié à hauteur de 2 millions d'euros, ce qui permettra de diminuer d'autant notre prévision de la taxe d'aménagement pour la fixer à 5,3 millions d'euros.

En fonction des encaissements à venir dans les prochains mois, nous serons peut-être à nouveau dans l'obligation de revoir nos prévisions.

Ce versement est possible grâce à une diminution de nos prévisions de charges.

Selon les premières estimations, notre contribution au fonds de péréquation des DMT0 sera inférieure de 2,1 millions d'euros à nos prévisions du budget primitif.

Nous avons par ailleurs reçu depuis le vote du budget primitif la notification globale de fonctionnement en baisse de 300 000 euros, comme une cinquantaine d'autres Départements.

Cet écart de prévisions est compensé par la diminution de notre contribution au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales.

Par rapport à nos prévisions, elle s'élèvera à 1,08 million d'euros, contre 1,5 million d'euros.

D'autre part, la découverte de poussière d'amiante sur les collections entreposées dans un dépôt de fouilles à Saintes nécessite une étude spécifique avant d'intervenir sur ces dernières.

Elles devront rejoindre à terme le centre d'études archéologiques de Saint-Césaire.

Il est nécessaire d'inscrire 400 000 euros à cette présente décision modificative en prévision de la contractualisation d'un marché pour l'enlèvement et le transfert de ces collections.

Nous procédons également à divers ajustements et redéploiements de crédits en dépenses et en recettes.

Pour les financer, nous utilisons 1 million d'euros de crédit sur nos dépenses imprévues, rappelant que nous avons prévu pour celles-ci 3,2 millions d'euros, en fonctionnement et en investissement confondus, au budget primitif.

Ce rapport propose également de créer deux autorisations d'engagement au titre du programme départemental d'insertion.

La première, pour un montant de 2,5 millions d'euros, permettra de financer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

La seconde, d'un montant de 400 000 euros, d'évaluer leur employabilité.

Deux autorisations d'engagement sont également nécessaires pour lancer le renouvellement du marché d'exploitation, de gestion, d'animation et de communication des travaux touristiques de la Seudre : Train des Mouettes et train-restaurant Seudre Océan Express.

Ces autorisations d'engagement s'élèvent respectivement à 2,5 millions d'euros et à 200 000 euros, et couvriront la période de 2026 à 2030, avec 2,2 millions d'euros de recettes estimées.

Enfin, nous clôturerons, lors de la décision modificative, 223 millions d'euros d'autorisations de programme ou d'engagement, tous budgets confondus.

Sur ce montant, 42,4 millions d'euros n'ont pas été dépensés.

Les motifs de clôture sont présentés dans l'annexe 2 du rapport. De la même manière, nous révisons à la baisse nos autorisations de programme et d'engagement pour un montant de 4,3 millions d'euros.

Je vous remercie.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Mme Imbert.

M. Marchais, j' imagine.

Jean-Luc Marchais, conseiller départemental.

-Oui, Mme la présidente.

C'était une petite erreur d'aiguillage, excusez-moi.

J'ai dévoilé en partie le sujet de mon intervention.

Il s'agissait effectivement des clôtures d'autorisations de programme sur deux points, sur trois points, même.

Deux points concernent la liaison La Rochelle-Bordeaux ou La Rochelle-Saintes sur la signalisation, d'une part, et puis, sur la modernisation, nous sommes un peu étonnés de constater dans ce tableau de clôture des autorisations de programme que 4 millions d'un côté et 3,7 millions de l'autre, en tout cas 8 millions d'autorisations de programme, sont supprimés.

On aimerait effectivement avoir quelques explications sur ce sujet, savoir un peu comment se passent les discussions avec la Région, avec l'État.

On sait aujourd'hui l'enjeu du ferroviaire, on connaît l'augmentation des fréquentations, sur les lignes de TER en particulier.

Et on estime que cette liaison La Rochelle-Saintes est prioritaire dans les mobilités de notre département.

Voilà, ça, c'est le premier point.

Et le second point concerne le SDIS, puisque, là encore, on voit qu'une suppression d'autorisations de programme de 10 millions est notée sur le tableau.

On sait bien, effectivement, pour en discuter régulièrement avec Stéphane Villain, que les modalités de financement des centres de secours sont en train d'être revues et que, a priori, mais on n'a pas forcément pu en débattre ici, a priori, chaque territoire, aujourd'hui, va être sollicité pour participer à ce financement.

On sait aussi le travail engagé par le SDIS sur la modernisation des centres et la construction des nouveaux centres.

On sait que cette priorisation est en train d'être revue également.

Mais l'explication qu'on demande, c'est comment cette suppression de programmes va être poursuivie et ce qui va se passer derrière, comment vous envisagiez les choses.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Alors, je tiens tout de suite à rassurer nos collègues et les personnes qui nous suivent par le site.

Hors de question de ne plus accompagner les investissements du SDIS.

En fait, là, il s'agit simplement d'un éclaircissement au titre de la lecture de notre budget.

Donc, dans un souci d'éclaircissement, de clarté de la lecture du budget, en fait, on supprime les AP, là, en l'occurrence, de 10 millions d'euros, pour, à l'avenir, voter des AP en fonction des opérations, comme nous l'avons fait et proposé pour le contournement de Marans.

Donc, nous avons des AP qui représentaient un volume financier important.

Moi, j'ai souhaité qu'on vote des AP en fonction de chaque opération.

Donc, c'est simplement une question de lecture de notre structure budgétaire.

Par ailleurs, je vais proposer à Catherine Desprez d'intervenir sur le ferroviaire, mais voilà, je tenais à apporter cette précision qui m'apparaît comme primordiale au regard de ce que vous avez dit.

Catherine.

Catherine Desprez, vice-présidente.

-Dans le cadre du volet ferroviaire, on était dans le CPER précédent, le CPER de 2015-2022.

Le Département de la Charente-Maritime a dépensé pendant cette période-là 27 millions au titre du financement d'un certain nombre de projets, des projets sur la signalisation Saintes-Angoulême, l'étude du contournement ferroviaire de La Rochelle, la modernisation de la ligne Saintes-Royan.

Et en 2017-2020, la modernisation de la ligne Nantes-Bordeaux, la modernisation de la ligne sur la section La Rochelle-Bordeaux, modernisation de la signalisation La Rochelle-Saintes, électrification Angoulême-Saintes-Royan, régénération d'Angoulême-Beillant, électrification Niort-Saint-Jean-d'Angély-Saintes.

Compte tenu de notre situation financière contrainte, on a voulu recentrer sur nos compétences obligatoires, et les dépenses pour l'infrastructure ferroviaire ne font pas partie de ces compétences obligatoires.

Par ailleurs, il n'y a pas de grand projet, de travaux ambitieux de développement du réseau.

L'ensemble des dépenses qui sont envisagées sont essentiellement des remises en état du réseau, et donc ces travaux de remise en état sont plutôt de la compétence du gestionnaire, c'est-à-dire de la compétence de la SNCF.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci pour ces précisions.

M. Chedouteaud, vous vouliez intervenir.

Stéphane Chedouteaud, vice-président en charge des espaces naturels sensibles et des Echappées Nature.

-Ce n'est pas sur le ferroviaire, Mme la présidente.

Je voulais intervenir par rapport à la taxe d'aménagement et compléter mon propos de lundi dernier sur le fait que, c'est le hasard, mais le hasard fait parfois bien les choses, il y a un rapport d'information parlementaire de l'Assemblée nationale, notamment du député Mme Pirès-Beaune, sur la taxe d'aménagement, GMBI, toute la tubulure complexe concernant les taxes d'urbanisme et le foncier bâti, et notamment, c'est très éclairant, parce qu'en fin de compte, heureusement que les parlementaires se sont saisis du sujet, puisque, sur 2024, je vais donner deux éléments, pas plus, mais on est tombés sur un

nombre de titres en taxes d'urbanisme de 395 000 au lieu de 912 000 en 2023.

En fin de compte, une partie a été gérée en grande partie par la DDTM, et une petite partie par la DDFIP, dans le cadre de la réforme.

Sur le montant des taxes d'urbanisme liquidées au titre de 2024, c'est 1,6 milliard au lieu de 2,4 milliards.

On est sur 2,4 par an à partir de 2019.

Et sur le 1,6 milliard collecté en 2024, simplement 38 millions l'ont été par les services de la DGFIP.

38 millions sur 1,6 milliard.

Et comme on leur a transmis effectivement l'ensemble du dossier, ce qui est patent et ce qui est révélé, c'est que les ETP n'ont pas été transférés.

Donc, les ETP qui auraient dû passer de la DDTM vers les DRFIP ne sont pas présents, et dans les préconisations du rapport parlementaire, il est notamment précisé qu'il serait bon que, dans chaque Département, il y ait un référent, qui n'existe pas aujourd'hui.

Pour vous donner un cas particulier concernant ma commune, c'est un agent de la DDFIP à Libourne qui gère mon dossier.

Je suis parti, enfin ils m'ont amené dans le 33, pour traiter.

C'est assez éclairant, et je vous invite à lire ce rapport très bien fait.

Ce n'est pas long, c'est synthétique, tassé, mais tout est dit. Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci, Stéphane.

Oui, Jean-Marc Soubeste.

Jean-Marc Soubeste, conseiller départemental.

-Merci, Mme la présidente.

Je voulais revenir sur le ferroviaire, mais je rejoins Stéphane sur son inquiétude sur la taxe d'aménagement.

On a fait remonter à nos parlementaires ces questions-là.

Je crois que les choses avancent un peu.

Les échos qu'on a eus, c'est que des choses vont peut-être être débloquées bientôt.

En tout cas, sur le ferroviaire, je trouve qu'on donne un mauvais signe.

On donne un mauvais signe, je n'ai pas répété, je ne suis pas intervenu sur le compte administratif, mais on a donné un mauvais signe depuis 2023 en baissant les travaux pour les collèges.

On donne un mauvais signe en augmentant considérablement nos travaux routiers, même si c'est notre compétence propre.

Et l'engagement ferroviaire, pour moi, c'est un engagement partagé.

Le nombre de Charentais-Maritimes qui prennent cette ligne qui va de La Rochelle à Bordeaux est considérable et a augmenté considérablement ces derniers temps, parce qu'il y a une mobilisation des Charentais-Maritimes sur les enjeux climatiques, sur les enjeux, aussi, financiers.

Ça coûte moins cher de prendre un abonnement de train pour le travail que de prendre sa voiture, aujourd'hui.

Je trouve que c'est un mauvais signe aussi pour la politique que vous menez vis-à-vis de Fort Boyard.

Vous demandez à la Région d'intervenir dans le cadre du CPER pour vous aider sur le patrimoine de Fort Boyard, qui nous appartient, qui n'appartient pas à la Région, même si on peut imaginer que le tourisme est une compétence partagée, et donc que vous demandez à la Région d'intervenir à ce niveau-là, je trouve que c'est un mauvais signe donné à la Région.

J'ai rencontré des conseillers régionaux qui m'ont dit : "Le Département se désengage du ferroviaire, pourquoi il faudrait s'engager sur Fort Boyard ?"

Il y a une contradiction entre l'image que l'on veut donner de la Charente-Maritime, un département en pointe sur le développement durable et sur les enjeux climatiques...

Je rappelle qu'hier, les scientifiques nous ont dit la barre des 1,5 degré des accords de Paris était franchie et que, désormais, on ne sait plus du tout ce qui va se passer, on entre dans un monde incertain, instable, et notre département est en première ligne pour en subir les conséquences.

Et voilà, je pense qu'on peut faire un effort.

Ce ne sont pas des montants financiers considérables.

Merci.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Merci.

Donc, comme vous l'avez souhaité, le groupe au Cœur des Solidarités, je vous propose de scinder en deux ce rapport.

Donc, je sou mets aux voix les points suivants : 1, 3, 4, 5 et 6 du rapport par voie électronique.

Le point numéro 2 concerne le Train des Mouettes.

Donc, sur les points précités.

Allons-y.

Il y a des inondations.

Allez, il vous reste encore 27 secondes.

Et il faut voter pour Caroline, Jean-Claude, également.

Enfonce la carte dans son logement.

Voilà.

Nous y arrivons.

Merci, donc nous allons à présent procéder au vote concernant le Train des Mouettes, mais avant cela, peut-être, Fabienne, apporter des précisions sur le fonctionnement de ce train mythique.

Fabienne Aucouturier-Labarrière, conseillère départementale.

-Oui.

Merci, Mme la présidente.

Effectivement, comme Corinne le rappelait tout à l'heure dans son propos, nous allons vous présenter au vote un rapport qui concerne le renouvellement du marché d'exploitation du Train des Mouettes pour un montant de 2,6 millions.

On est sur une période d'un petit peu moins de cinq ans, avec une perspective de recettes à 2,2 millions.

Juste, effectivement, quelques chiffres.

Vous dire que le Train des Mouettes, les trains de la Seudre ont atteint un seuil de fréquentation assez incroyable, avec le franchissement symbolique des 50 000 voyageurs.

C'était en 2024, alors que dans les perspectives d'équilibre économique, ces 50 000 passagers étaient attendus en 2026.

Donc, en 2024, ça a généré des recettes pour le Département à hauteur de 540 000 euros.

Je vous rappelle que le marché d'exploitation est à 560 000, donc on est quasiment à l'équilibre.

Je voulais aussi rappeler que vous aviez souhaité diligenter une étude auprès de Charentes Tourisme pour finalement mesurer et avoir une vision à long terme de la perspective et de l'intérêt de poursuivre les investissements sur le Train des Mouettes.

Je pense que vous avez bien fait, parce que les chiffres sont éloquent, Charentes Tourisme nous les dévoile, et je pense qu'il serait peut-être intéressant que cette étude soit connue de l'ensemble de nos collègues, avec des retombées économiques sur le territoire qui sont chiffrées à 3,75 millions d'euros répartis entre la CARA et la Charente-Maritime.

On nous dit aussi, et c'est un chiffre important, que pour un euro dépensé par le Département, c'est 5,30 euros qui sont investis sur le territoire.

Alors, effectivement, essentiellement sur le territoire CARA, mais aussi sur le département, ce qui amènerait à avoir peut-être aussi une réflexion, dans le cadre du renouvellement de ce marché d'exploitation, sur un éventuel partenariat de la CARA.

Donc, ces investissements sont importants.

Vous les connaissez, une première tranche a été faite en 2025 pour un montant de 968 000 euros.

Une deuxième tranche prévue en 2026 qui pourrait bénéficier largement du soutien de la dotation à l'investissement pour les Départements, la DSID.

Donc, je pense qu'on fait bien de voter en toute sérénité le rapport que vous nous présentez, et je pense, sans faire de jeu de mots, que nous sommes sur la bonne voie.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-D'autant que l'association avec Ferrocampus est plutôt fructueuse, au regard justement des opérations avec la Région.
Merci.

Merci, Fabienne.

Donc, à la lumière des précisions qui ont été apportées par Fabienne...

Oui, M. Marchais ?

Jean-Luc Marchais, conseiller départemental.

-C'est simplement pour pointer une légère contradiction.

On parle aussi de train, effectivement, avec le Train des Mouettes, et c'est un outil assez fabuleux, pour ceux qui l'ont déjà testé, mais d'un côté, on ne s'engage pas sur la ligne des

trains du quotidien qui profitent à tous les Charentais-Maritimes qui vont travailler, et d'un autre côté, on y va assez fort sur le Train des Mouettes, qui est effectivement un train touristique, et on peut interroger également, comme le dit ma collègue, la participation de la CARA à cet aménagement. Voilà.

Sylvie Marcilly, présidente du Conseil départemental.

-Je pense que les deux sujets ne sont surtout pas à mettre sur les mêmes rails, me semble-t-il.

Je sou mets donc ce point numéro 2, qui fait partie de la décision modificative numéro 1, aux voix.

Sur les voies.

Merci, mes chers collègues.

Ainsi...

Donc, ce rapport est adopté avec 32 voix pour.

Je rappelle que c'était la décision modificative numéro 1 pour l'exercice 2025.

Ce rapport clôture notre session d'été.

Je vous propose une interruption de cinq minutes avant de passer à la commission permanente.

Je vous remercie.